



Ci3A

contacts :

Annie Thébaud-Mony, 11 rue Gaston Charle 94120 Fontenay-sous-Bois – annie.thebaud-mony@wanadoo.fr

Gérard Voide, 21 rue du Commerce (esc.5) 94310 Orly – gerardvoide@gmail.com

Aulnay-sous-Bois, le 6 Septembre 2017

Monsieur Christophe DEVYS
Directeur Général de l'ARS
Millénaire 2 – 35 rue de la Gare
75019 PARIS
ars-idf-contact@ars.sante.fr

Objet :

Suivi et évaluation du dispositif ARS de recherche des personnes exposées à l'amiante du Comptoir des Minéraux et Matières Premières (CMMP)

Monsieur le Directeur Général,

Par ce courrier, les associations signataires souhaitent obtenir des informations sur le dispositif de recherche des personnes exposées à l'amiante du CMMP mis en place en 2014.

Nous tenons tout d'abord à vous rappeler les différentes étapes ayant conduit à ce dispositif et aux relations entre nos associations et l'ARS.

Comme vous pourrez le voir à travers le document intitulé « suivi post-exposition des personnes ayant pu être exposées à l'amiante du CMMP du 9 décembre 2014 » (pièce jointe n° 1), ce dispositif répondait à l'attente des personnes ayant subi une très grave exposition environnementale de la part de l'usine qui a broyé de l'amiante et du zircon radioactif durant des décennies avant sa fermeture en 1991. Nous tenons à souligner que le site est resté ouvert aux quatre vents jusqu'à 2009, date du début des travaux de désamiantage et démolition.

Dès 2001, les associations avaient demandé une recherche active des malades de l'amiante parmi les salariés, les anciens élèves des écoles et la population riveraine exposée.

Une première étude faite par la C I R E / I N V S en 2007 prouvait officiellement le lien entre la pollution du C M M P et les atteintes subies par les victimes (1). En 2011, une étude de faisabilité est décidée par l' A R S et confiée à l'équipe du GISCOP93. Réalisée en 2012, cette dernière étude confirme que 40 000 personnes ont

(1) Emilie Counil, Côme Daniau, Hubert Isnard, Etude de santé publique autour d'une ancienne usine de broyage d'amiante : le Comptoir des minéraux et matières premières à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint- Denis) http://opac.invs.sante.fr/doc_num.php?explnum_id=3515

été fortement exposées et qu'il est possible de retrouver un grand nombre d'entre elles. A cette occasion, les associations fournissent cent cas qui ont pu être géo-localisés autour de l'usine². Ces deux études, CIRE et Giscop93, sont uniques en France, voire à l'étranger, avec la particularité qu'elles sont issues de la collaboration entre les organismes officiels de santé publique et les associations représentant la société civile, avec le soutien de la mairie d'Aulnay-sous-Bois et des chefs de service successifs du service de pneumologie de l'hôpital Robert Ballanger.

En 2013, des réunions ont lieu entre l'ARS, le Giscop et les associations afin d'examiner les modalités de mise en place d'une recherche active des personnes exposées. Le 19 juin 2013, sans que nous en ayons été informés, des élus (Daniel GOLDBERG –député, et Madame Evelyne DEMONCEAU – adjointe au Maire chargée de la santé) rencontrent Madame TOURAINE, alors Ministre de la santé. Celle-ci décide alors de confier à l'ARS la mise en place d'un dispositif de recherche des anciens élèves des écoles Bourg1, Bourg2 et Ormeteau, soit 11 000 anciens élèves sur les 40 000 personnes concernées par la pollution du CMMP.

En 2014, le dispositif de l'ARS est lancé dans des conditions que les associations ont alors critiquées car ne reprenant que partiellement les préconisations de l'étude réalisée par le Giscop93. Le dispositif de l'ARS consiste à donner une information générale, limitée aux maladies liées à l'amiante, par le truchement d'un plateau téléphonique et d'un site internet en les renvoyant à leur médecin traitant. L'accueil téléphonique est sous-traité par l'ARS à une jeune société, sans compétences particulières en rapport avec les problèmes de santé liés à l'amiante.

La même année, à l'initiative de la municipalité d'Aulnay-sous-Bois et des associations, le centre d'information et d'accompagnement des personnes exposées à l'amiante (Ci3a) se met en place dans le cadre du centre municipal de santé d'Aulnay-sous-Bois en collaboration avec le service « pneumologie » de l'hôpital Robert Ballanger. Ce centre a pour objectif de soutenir le droit des personnes exposées à disposer d'une information et d'un suivi adapté analogue au suivi post-professionnel prévu par le Code de la Sécurité Sociale. Les coordonnées du Ci3a seront signalées dans les courriers que l'ARS adresse aux anciens élèves des écoles. Par arrêté, la ministre de la Santé décide que toutes les données rassemblées par l'ARS seront détruites à l'issue de la recherche.

A leur demande, le 9 décembre 2014, les associations rencontrent Monsieur EVIN et lui font part des problèmes soulevés par le dispositif mis en place par l'ARS. Elles souhaitent :

1. la conservation par l'ARS des données personnelles des personnes recensées permettant l'envoi d'un courrier demandant leur consentement à entrer dans un dispositif de suivi ;
2. l'extension dès 2015 du périmètre des personnes contactées :
 - à d'autres écoles et particulièrement au lycée technique Voillaume qui se trouve dans la même rue, exactement à la même distance que l'école Ormeteau et où un enseignant est atteint d'un mésothéliome, ainsi qu'aux personnels de ces écoles ;
 - aux ex salariés du CMMP et à d'autres professionnels intervenus en sous-traitance ou ayant travaillé à proximité de l'entreprise ;
 - aux personnes ayant habité à proximité de l'usine ;
 - et, de façon plus générale, à l'ensemble des publics recensés par l'équipe du Giscop93
3. la mise en place effective du suivi post-exposition, avec la reconvoction périodique des personnes entrées dans le dispositif ;
4. la gratuité des examens (notamment le scanner de référence tel qu'il est préconisé par la Haute Autorité de la Santé) ;
5. un soutien de l'ARS à la réalisation par le centre d'information et d'accompagnement des exposés à l'amiante d'Aulnay-sous-Bois (Ci3a) d'un bilan sanitaire par un recueil de données systématique organisé à partir de ce centre.

(2) Emilie Counil, Benjamin Lysaniuk et Anne Marchand. Faisabilité de la mise en place d'un dispositif de santé publique autour d'un ancien site industriel de broyage d'amiante : Le Comptoir des minéraux et matières premières (CMMP) Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Rapport remis à l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, 2012, GISCOP93, Bobigny, 152p. http://www.ban-asbestos-france.com/images/etude_faisabilite_cmmp.pdf

Une des demandes des associations, à laquelle, dans le cadre du rendez-vous du 9 décembre 2014, Monsieur EVIN semblait favorable, était la présentation, par l'ARS, du bilan de son dispositif, à la municipalité, au Ci3a et aux associations.

Aucune réponse de la part de l'ARS n'a été apportée à ce jour aux demandes des associations exprimées à Monsieur EVIN.

Issu d'une collaboration entre le Giscop93, la municipalité, le Ci3a et les associations, un projet de recherche intitulé « *Pollution industrielle, contamination environnementale (Amiante) par le Comptoir des Minéraux et Matières Premières d'Aulnay-sous-Bois (93) : enjeux citoyens et scientifiques* » a été soumis pour financement au Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre d'un appel à projet du dispositif « partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation » en avril 2015. Ce projet a été jugé favorablement et financé pour trois ans dans le cadre d'une convention entre l'université Paris XIII (pour Giscop93). Son but est « *l'étude de la dynamique citoyenne et institutionnelle concernant le recensement, le suivi sanitaire et l'accès aux droits de la réparation des personnes exposées et/ou atteintes de maladies liées à la pollution environnementale du Comptoir des Minéraux et Matières Premières (CMMP) d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)* ».

Notre démarche de ce jour, en vous adressant ce courrier, s'inscrit dans la reconstitution de l'histoire sanitaire autour du CMMP inscrite comme l'un des objectifs du PICRI.

Nous souhaitons l'organisation d'une réunion avec vous et les services qui ont mis en oeuvre le dispositif ARS de recherche des anciens élèves des écoles afin de connaître le bilan que l'ARS a pu établir suite à cette mise en oeuvre. Des documents ont-ils été établis par l'ARS consignants et analysant ce bilan ? Si oui, est-il possible d'en avoir communication avant cette réunion ? Nous vous rappelons qu'un comité de suivi avait été créé par l'ARS, auquel la municipalité, le Ci3a et les associations ont participé. Il devait se conclure par un bilan.

Sachant que dans le cadre du projet PICRI, la démarche initiale auprès des exposés à l'amiante est censée déboucher sur la faisabilité d'un dispositif de suivi post-environnemental pour les victimes du CMMP, nous tenons à renouveler auprès de vous notre demande d'obtenir communication (dans les conditions requises préservant la confidentialité des personnes) des données personnelles des anciens élèves à qui la lettre ARS a été adressée.

Pour toutes ces raisons, nous vous saurions gré de nous proposer des dates de réunion afin que nous puissions fixer une rencontre si possible à l'automne 2017. Nous souhaitons également que l'équipe de recherche du Giscop93 qui coordonne l'enquête PICRI soit présente.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous voudrez bien apporter à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Collectif des Riverains et Victimes du CMMP (Ban Asbestos France) : Gérard VOIDE
le Ci3a : Annie THEBAUD- MONY
Addéva 93 : Alain BOBBIO
Aulnay Environnement : Robert HALIFAX

Copie : Madame Agnès Buzyn, ministre de la Santé ; Monsieur Nicolas Hulot, ministre de la Transition Ecologique et Solidaire ; Monsieur François Bourdillon, directeur général de Santé Publique – France, Monsieur Bruno Beschizza, maire d'Aulnay-sous-Bois ; Monsieur Benjamin Lysaniuk, directeur du GISCOP 93 (Université Paris 13) et chargé de recherches au CNRS (laboratoire PRODIG Paris)